

PRÉFET DU FINISTÈRE

Préfecture

Direction de la coordination des
politiques publiques et de
l'appui territorial
Bureau de la coordination

Arrêté préfectoral
modifiant l'arrêté préfectoral n°2016238-0001 du 25 août 2016 renouvelant la composition de
la commission locale de l'eau
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Ouest Cornouaille

AP n° 2018051-0003

Le préfet du Finistère
Officier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L212-3 à L212-11 et R212-26 à R212-48 (Livre II, Titre 1)
- VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire Bretagne, approuvé par le préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne le 18 novembre 2009
- VU l'arrêté préfectoral n° 2009-0100 du 26 janvier 2009 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Pays bigouden-Cap Sizun
- VU l'arrêté préfectoral n° 2011-0503 du 7 avril 2011 modifiant l'appellation du SAGE Pays bigouden-Cap Sizun qui s'intitule désormais SAGE Ouest Cornouaille
- VU l'arrêté préfectoral n°2016238-0001 du 25 août 2016 renouvelant la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Ouest Cornouaille
- VU les désignations de la chambre de commerce et d'industrie métropolitaine de Bretagne occidentale du 21 décembre 2017 et de l'Association des maires de France du 7 février 2018 ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Ouest Cornouaille pour tenir compte de ces nouvelles désignations ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture du Finistère

ARRETE

Article 1

L'arrêté préfectoral du 25 août 2016 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

- Au 1 de l'article 1, dans le tableau des représentants des maires du Finistère, la ligne :

M. Michel CANEVET	Maire de PLONEOUR-LANVERN
-------------------	---------------------------

est remplacée par la ligne :

Mme Martine OLIVIER	1ère adjointe au maire de de PLONEOUR-LANVERN
---------------------	---

- Au 2 de l'article 1, les mots

« - Représentant de la Chambre de commerce et d'industrie de Quimper Cornouaille:
Mme Anne-Marie TIRILLY »

sont remplacés par les mots

- Représentant de la Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine de Bretagne
occidentale : M. Jean-Pierre LE PEMP »

Article 2


La liste des membres de la commission est mise à disposition du public sur le site Internet
www.gesteau.eaufrance.fr

Article 3

Le secrétaire général de la préfecture du Finistère est chargé de l'exécution du présent arrêté
qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Quimper, le 20 FEV. 2018

Pour le préfet,
le secrétaire général de la préfecture,


Alain CASTANIER